

## **Communiqué de presse**

# **La CDAS adopte des recommandations sur le financement de maisons d'accueil pour femmes et élit Mathias Reynard au Comité**

**Berne, le 28 mai 2021 – La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) entend assurer le financement des maisons d'accueil pour femmes et a adopté des recommandations concernant leur financement lors de son Assemblée plénière. Par ailleurs, elle a procédé à un échange sur la manière d'encourager la participation de différents groupes de la population aux décisions des autorités : les directrices et directeurs des affaires sociales se fixent comme objectif de poser les bases nécessaires à la participation et de les intégrer dans leurs processus. Enfin, le conseiller d'État Mathias Reynard du canton du Valais a été désigné comme nouveau membre du Comité.**

En adoptant les recommandations sur le financement des maisons d'accueil pour femmes, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales entendent renforcer les bases financières de ces institutions et, simultanément, garantir une gestion efficiente de leur offre. C'est pourquoi les cantons doivent assurer une indemnisation appropriée des frais de maintien ainsi que des coûts de mise à disposition au moyen d'une contribution de base. Les cantons n'abritant pas de telles structures sont eux aussi appelés à participer au financement de base. En effet, les maisons d'accueil pour femmes jouent un rôle décisif dans la lutte contre la violence domestique. Comme d'autres offres d'intervention de crise, elles sont toutefois sujettes à un taux d'occupation variable, ce qui rend une planification difficile. Avec ses recommandations, la CDAS souhaite par ailleurs inciter les autorités à aménager des soutiens post-hébergement, par exemple sous forme de logements protégés, où les femmes peuvent planifier leur retour à l'indépendance après avoir quitté la maison d'accueil pour femmes. Les recommandations visent à établir une compréhension commune de la thématique et à harmoniser le financement des maisons d'accueil pour femmes.

## **La CDAS élabore des principes en matière de participation**

Au cours des dernières années, un nombre croissant de cantons ont permis à différents groupes de la population de participer à des décisions ou à des processus officiels ayant des implications majeures pour les personnes en question. Ainsi, le canton de Zurich a par exemple élaboré sa nouvelle loi sur l'autodétermination en matière de recours aux prestations pour les personnes handicapées dans le cadre d'une procédure participative avec des personnes concernées, et plusieurs autres cantons et villes ont eux aussi développé des processus participatifs. La CDAS a désormais inscrit ce thème à l'agenda national et a adopté hier une vision qui entend faire de la participation une bonne pratique dépassant le simple cadre des processus politiques et des droits procéduraux lorsque des autorités prennent des décisions de grande portée. Le secrétariat général de la CDAS et sa commission consultative élaboreront maintenant des principes correspondants, qui porteront notamment sur la participation des enfants et des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées ainsi que de celles touchées par la pauvreté. La vision et les principes servent d'orientation aux cantons dans leurs efforts visant à développer la participation.

## **Conséquences de la pandémie toujours difficiles à évaluer**

Les membres de la CDAS ont une nouvelle fois également discuté des conséquences de la pandémie de coronavirus. Certains d'entre eux craignent une augmentation du nombre de cas d'aide sociale ainsi que des coûts de l'aide sociale à plus long terme, à savoir lorsque les mesures de soutien extraordinaires prononcées par la Confédération et les cantons arriveront à terme. Pour l'heure, une telle évolution n'est toutefois pas encore constatée à l'échelle nationale. Avec ses partenaires, la CDAS déterminera quelles mesures complémentaires du système de sécurité sociale sont susceptibles d'atténuer l'augmentation prévue au niveau de l'aide sociale.

Finalement, l'Assemblée plénière a élu le conseiller d'État Mathias Reynard du canton du Valais au rang de nouveau membre au sein du Comité de la CDAS.

### Informations supplémentaires :

Nathalie Barthoulot, ministre et présidente de la CDAS  
Tél. 032 420 51 03    mob. 079 248 98 84  
[nathalie.barthoulot@jura.ch](mailto:nathalie.barthoulot@jura.ch)

Gaby Szöllösy, secrétaire générale de la CDAS  
Tél. 031 320 29 95    mob. 076 336 47 98  
[gaby.szoelloesy@sodk.ch](mailto:gaby.szoelloesy@sodk.ch)